



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 08 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 03 septembre 2025

Présents :

Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Danièle DINCLAUX, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Véronique TOUYA

Absents :

Jean Didier BATBY, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Hirondina DOS SANTOS, Bernard POCH, Jean-Pierre POUSSARD, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Colette LAPEYRE a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Patrick POSTIS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	6
Votants	23

N° 20250908-006

EHPAD RESIDENCE MAA - CONVENTION SERVICE CIVIQUE SOLIDARITE SENIORS (SC2S)

Vu le dispositif créé par la loi du 10 mars 2010, portant sur le service civique

Vu le programme national d'engagement de la jeunesse au service de l'intérêt général,

Vu la délibération 20240909-009 du Conseil d'Administration du CIAS du Pays Tarusate du 09 septembre 2024 autorisant l'accueil de de jeunes en Service Civique Solidarité Séniors.

Considérant le lancement de la mobilisation en mars 2021 de SC2S

Madame La Vice-présidente expose,

Le CIAS souhaite accueillir dans ses établissements des jeunes en Service Civique Solidarité Séniors, afin notamment de renforcer son action engagée auprès des séniors

Le Service Civique Séniors répond à un double objectif de l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle



Les volontaires bénéficient d'un accompagnement par le biais de jours de formation relatives aux publics du grand âge et une aide à la construction de leur projet d'avenir, permettant de garantir un service civique de qualité, avec un suivi, une évaluation et une valorisation de leurs actions.

Les tuteurs des volontaires disposent également de formation et d'un accompagnement tout au long de la présence des jeunes.

Afin de nous engager dans cette action, il convient de signer une convention d'engagement réciproque. La signature de celle-ci dispense de déposer un dossier d'agrément,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A DONNER ACCORD pour l'accueil des jeunes en Service Civique Solidarité Séniors,

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer les documents prévus à cet effet,

ARTICLE 3 :

A DEGAGER les moyens matériels et financiers nécessaires,

ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 11 SEP. 2025

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.